

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 16 SEPTEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze, le seize septembre, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

#### PRESENTS

M. LESPADÉ, Mme NOGARO, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. LAPEBIE, M. GONZALES, M. HERVELIN, Mme BAULON, Mme SAINT-AUBIN, Mme MONTAUCET, Mme BIRLES, M. LAURENT, M. DUBUS, Mme CAMBRONERO, M. GARANS, Mme DESTOUESSE, Mme CORRIHONS, Mme PICAT, Mme MOUNIER, Mme BISBAU, M. SAUBIETTE, M. AJA, M. ROBLES, Mme FAURE, M. POULAERT, Mme DELAVENNE, M. CLAVERIE

#### EXCUSES

M. COUTIER,	procuration à	Mme DUFAU
M. SALLABERRY	procuration à	M. PERRET
Mme PERIMONY-BENASSY	procuration à	M. SAUBIETTE
M. LECERF	procuration à	M. HERVELIN

SECRETARE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 29

Nombre de pouvoirs: 4

Nombre de votants : 33

## **COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2014**

*M. le Maire indique que ce Conseil municipal est réuni à titre exceptionnel suite à une volonté commune du groupe « Tarnos ensemble » après avoir reçu un courrier de M. Guilloteau, Président de la Communauté de Communes du Seignanx, en date du 16 juillet 2014. Il souligne que cette lettre rappelle la gravité de la situation financière de la Communauté de Communes du Seignanx.*

*M. le Maire revient sur les indications que Mme Dupré avait eu l'occasion de donner sur ce sujet au cours du Conseil municipal précédent.*

*Il indique que dans un souci de démocratie participative, l'ensemble du personnel communal et les présidents des associations ont été conviés à ce Conseil municipal.*

*M. le Maire fait part d'un extrait du courrier envoyé par M. Guilloteau en date du 12 septembre 2014 :*

**« Suite au courrier que je vous avais envoyé le 16 juillet 2014, vous avez souhaité convoquer un Conseil municipal extraordinaire afin d'évoquer avec vos conseillers municipaux l'avenir de la situation financière de la Communauté de Communes du Seignanx**

**Ayant initié ce débat que j'ai voulu porter au-delà du seul Conseil Communautaire afin qu'il soit partagé avec tous les élus et tous les administrés du Seignanx, je ne peux que vous féliciter pour votre initiative.»**

*Il souhaite aussi partager une partie de l'interview accordée par M. Guilloteau au journal Sud-Ouest afin de souligner les contradictions existantes avec ce courrier :*

**« (...) j'en veux pour preuve les courriers que vient d'adresser le Maire de Tarnos aux associations ainsi qu'à ses 300 employés municipaux pour leur annoncer des répercussions sur leurs subventions, leurs salaires et les finances communales, ce qui est invraisemblable. Jean-Marc Lespade a également convoqué un Conseil municipal extraordinaire sur le sujet le 16 septembre, ça va loin ! »**

*Il tient à souligner que les élus tarnosiens alertent, depuis un certain nombre d'années, sur l'inadéquation des projets de la Communauté de Communes du Seignanx avec ses réelles capacités financières.*

*Il cite une phrase de Jean Jaurès : « Le courage c'est de chercher la vérité et de la dire » afin de rappeler les tentatives des élus tarnosiens pour mettre en évidence cette réalité. Il rajoute que certains élus de la Communauté de Communes du Seignanx tentent quant à eux de la masquer et de proposer des remèdes draconiens.*

*Il illustre son propos par un extrait d'une délibération du Conseil municipal de Saint André de Seignanx en date du 11 août 2014 :*

**« Devant la situation financière dégradée de la Communauté de Communes du Seignanx et pour faire suite à votre lettre du 16 juillet courant, le Conseil municipal de Saint André de Seignanx, réuni à titre exceptionnel le 11 août à 9h00 (...) indique qu'il s'interroge sur la position du Préfet, de la Chambre Régionale des Comptes et de Mme le Trésorier Payeur relativement à la situation financière dégradée de la Communauté de Communes du Seignanx depuis 2009 »**

*M. le Maire rajout qu'il a fait une demande auprès du Président de la Communauté de Communes du Seignanx pour avoir une copie des courriers cités dans cette délibération mais que cette demande n'a jamais abouti.*

M. le Maire lit le courrier de M. Guilloteau en date du 16 juillet 2014 :

Cher Collègue,

Dans le cadre d'un travail sur la prospective financière de la Communauté de Communes sur la période 2015-2017 (annexes jointes), plusieurs éléments sont apparus, nécessitant pour la collectivité de trouver des marges de manœuvres, tant sur son budget de Fonctionnement que d'Investissement.

A ce jour, au vu de l'ambition du Plan Pluriannuel d'Investissement 2015-2017 de l'intercommunalité comportant d'importants projets structurants pour notre territoire ainsi que pour l'ensemble des communes qui le compose, le dernier Bureau Communautaire a arrêté différentes pistes de réflexion pour lesquelles nous devons faire des choix.

A ce titre, nous proposons au titre de l'exercice 2015 de combiner différentes solutions en fonction des sections budgétaires étudiées.

Sur le budget de Fonctionnement, une économie totale de 700 000 € serait réalisée. Nous vous proposons ainsi de réaliser une économie de 200 000 €, en répartissant collectivement les efforts sur les participations versées aux organismes partenaires, ainsi que sur les charges de gestion courante de la collectivité. Un travail sur les attributions de compensation permettrait également de réaliser une économie de 500 000 €, en procédant à une réduction de ces dernières à hauteur de 5 % dans leur globalité.

Sur le budget d'Investissement, l'ambitieux Plan Pluriannuel serait réduit de 2,2 millions d'euros. La priorité serait donnée à la finalisation des investissements en cours et aux travaux d'aménagement en vue du développement économique nécessaire au soutien à l'emploi sur notre territoire.

Compte tenu du poids de nos charges de transferts et notamment le financement du service public de collecte et de traitement des ordures ménagères, qui s'élève à 3 000 000 € sur le budget en cours et dont la progression prévisionnelle en vue du financement de l'Usine de Valorisation Energétique, est prévue à 5 % par an, la mise en place d'une Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M) nous apparaît inéluctable.

A ce jour, la Communauté de Communes du Seignanx est la seule intercommunalité du Département à continuer à supporter sur son budget général cette dépense. Aujourd'hui, écartant la volonté d'alourdir les charges des ménages de notre territoire, la mise en place d'une T.E.O.M à 7,5 %, loin des taux des territoires voisins, nous permettrait d'accroître nos recettes d'environ 1,7 millions d'euros.

La combinaison de ces solutions, faisant appel aux efforts de tous, nous permettrait d'accompagner sereinement sur les prochaines années le développement de l'intercommunalité du Seignanx.

Ainsi, nous souhaiterions avoir votre avis concernant la combinaison des solutions envisagée. En cas d'avis divergeant, nous vous demandons de nous faire part de vos propositions.

Dans tous les cas, et compte tenu des délais impartis pour envisager le vote du budget courant novembre, merci de nous faire parvenir votre réponse **au plus tard le 11 août 2014**.

Nos services se tiennent à votre entière disposition pour toutes informations nécessaires à votre réflexion.

Je vous prie de d'agréer, Cher Collègue, l'expression de ma considération distinguée.



Le Président,

Eric GUILLOTEAU

*Monsieur le Maire rappelle ensuite qu'au début des années 2000, les communes de la Communauté de Communes du Seignanx ont été dans l'obligation de réunifier les services de collecte et de traitement des déchets et que les élus tarnosiens avaient conditionné ce transfert de compétence sur le fait qu'il n'y ait pas de mise en place de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).*

*M. le Maire présente un diaporama sur la situation financière de la Communauté de Communes du Seignanx (ci-annexé).*

*Après cette présentation, Monsieur le Maire fait part de 2 autres courriers du Président de la Communauté de Communes du Seignanx :*

*- l'un, en date du 3 septembre 2014, concernant les travaux de l'avenue Jean Jaurès :*

*Cher Collègue,*

*Par courrier du 16 juillet 2014 et dans le cadre d'un travail sur la prospective financière de la Communauté de Communes sur la période 2015-2017, je vous avais interpellé, ainsi que l'ensemble des Maires du canton sur les propositions de réflexion à mener afin de répondre aux ambitions du Plan Pluriannuel d'Investissement de notre intercommunalité.*

*Par courrier du 29 juillet 2014, vous m'interrogez sur la réalisation des travaux de l'avenue Jean JAURES. A ce jour, ce projet d'investissement inscrit au Plan Pluriannuel est porté sur trois exercices. Compte tenu des incertitudes sur les perspectives financières de la Communauté de Communes, que vous partagez au regard des différentes interventions que vous avez pu faire, il me semble raisonnable avant le lancement de ce projet structurant dans le temps, de trouver des solutions pérennes afin de dégager suffisamment de marges de manœuvres à notre collectivité pour qu'elle puisse raisonnablement finaliser cet investissement. A ce jour, à la lecture de votre courrier du 1<sup>er</sup> août 2014, il me semble que vous ne partagez pas notre position, puisque vous m'avez indiqué refuser catégoriquement l'ensemble des mesures que vous nous avions proposées. Ainsi, j'ai le regret de vous confirmer que dans ce contexte, nous sommes dans l'obligation de décaler ce projet d'investissement dans le temps.*

*A ce jour, l'ensemble des élus du Bureau communautaire travaille à développer des propositions afin de trouver des solutions à la situation délicate que nous traversons. A ce titre, la Chambre Régionale des Comptes est en cours de réalisation d'un audit financier de notre collectivité, pour lequel à ce jour, seul un quitus favorable sur la gestion comptable et budgétaire sur les exercices 2010 à 2012 nous a été transmis. Je ne suis donc pas en mesure pour le moment de vous transmettre ce rapport tel que demandé dans votre courrier du 29 août 2014.*

*Je vous prie de d'agréer, Cher Collègue, l'expression de ma considération distinguée.*



*Le Président,*

*Eric GUILLOTEAU*

*- l'autre, en date du 12 septembre 2014, au sujet de la situation financière de la Communauté de Communes du Seignanx :*

Monsieur le Maire,

Suite au courrier que je vous avais envoyé le 16 juillet 2014, vous avez souhaité convoquer un Conseil Municipal Extraordinaire afin d'évoquer avec vos Conseillers Municipaux l'avenir de la situation financière de la Communauté de Communes du Seignanx.

Ayant initié ce débat que j'ai voulu porter au-delà du seul Conseil Communautaire afin qu'il soit partagé avec tous les élus et tous les administrés du Seignanx, je ne peux que vous féliciter pour votre initiative.

C'est pourquoi, au cours de votre Conseil Municipal, je vous demande de bien vouloir lire ce courrier à vos Conseillers et leur fournir les documents ci-joints présentés lors de la réunion des élus du Seignanx du 10 septembre 2014.

Depuis 2010, année du passage de la Communauté de Communes à une fiscalité mixte et de la réforme de la fiscalité locale des entreprises, le budget de la Communauté de Communes est victime d'un effet « ciseaux » (accroissement plus rapide des dépenses que des recettes) induit par les éléments suivants :

- Le contexte national contraint nos recettes qui augmentent moins vite qu'attendu, en particulier avec une diminution de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) ;
- D'autre part, l'Etat nous impose une participation au Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) ;
- Par ailleurs, la diminution de la DGF s'est aggravée depuis 2013, notamment du fait que depuis 2010, aucune compétence n'ait été transférée des Communes vers la Communauté de Communes ;
- Nos participations aux organismes extérieurs (SITCOM, CBE, etc.) ont aussi significativement augmenté ;
- Enfin, la création du CIAS, sans diminution des attributions de compensation versées aux Communes, nous oblige à lui verser une subvention d'équilibre.

Ces évolutions, connues et anticipées, auraient dû être compensées par de nouvelles recettes liées au développement économique. Elles ont été retardées par la crise économique. Des solutions transitoires ont été trouvées en 2013 et 2014, avec le recours à l'emprunt et la valorisation de notre foncier.

Aujourd'hui, il s'agit de mettre en œuvre des solutions pérennes. Compte-tenu du contexte, il n'est plus possible que le Seignanx soit la seule Communauté de Communes d'Aquitaine à ne pas percevoir de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). Malheureusement, il n'est plus envisageable que les administrés du Seignanx soient les seuls d'Aquitaine à ne pas participer au financement de la collecte et du traitement des ordures ménagères.

C'est pourquoi, suite aux premiers échanges entre élus et à la réponse des Maires du Seignanx à mon courrier, nous vous avons proposé lundi 1<sup>er</sup> septembre, par l'intermédiaire de Madame Anne DUPRE, les arbitrages suivants au titre du budget 2015 :

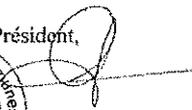
- Une économie de 260.000 euros sur la section fonctionnement du budget,
- Une diminution de 3,7 millions d'euros sur le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI), en maintenant les projets suivants :
  - Voiries d'intérêt économique :
    - Route de Beyres à ONDRES,
    - Rond-point de Labranère à ONDRES.
  - Voiries d'intérêt communautaire :
    - Rond-point de la rue de La Palibe à TARNOS,
    - Rue Jean Jaurès à TARNOS.
  - Extension du siège de la Communauté de Communes et du CIAS.
- La mise en place de la TEOM pour un produit à définir.

Au regard des éléments présentés, la situation financière de la Communauté de Communes du Seignanx sera préoccupante si des décisions importantes ne sont pas prises à l'issue de cette phase de concertation.

Je veux croire au sens des responsabilités des élus du Seignanx pour que l'on trouve collectivement les solutions les plus pertinentes.

L'intercommunalité représente l'avenir de nos Communes notamment en matière d'investissement. C'est pourquoi, compte-tenu de ses compétences, le Seignanx prépare les emplois de demain et permet la solidarité avec les plus anciens. Je ne méconnaiss pas l'effort que nous demandons à nos administrés, mais il en va de notre responsabilité à tous de poursuivre l'aventure communautaire pour l'emploi et la solidarité.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Président,  
  
Commune de Communes  
40300  
DU SEIGNANX  
GUILLOTEAU

*Mme Faure demande une précision concernant la baisse des aides attribuées au Comité de Bassin d'Emploi du Seignanx (CBE) : elle rappelle que le Président de la Communauté de Communes du Seignanx a indiqué qu'il s'agissait du transfert d'un poste du CBE vers la Communauté de Communes du Seignanx.*

*M. le Maire répond que le Président de la Communauté a laissé entendre qu'un agent du CBE dont la mission est de travailler sur le développement économique devrait être transféré à la Communauté de Communes du Seignanx. Il revient sur l'histoire du CBE, créé par M. André Maye vers 1986, sous le nom de Comité Local de l'Emploi de Tarnos, regroupant des élus, des représentants d'entreprises, d'acteurs économiques et de salariés. Il indique que cet espace a pour objectif de réfléchir à des orientations en faveur du développement économique et rajoute qu'aujourd'hui, cette association s'occupe aussi de l'insertion professionnelle.*

*Concernant la baisse des dotations de l'Etat, Mme Faure indique que cette baisse est conditionnée à un niveau de mutualisation des services et demande quel est le niveau de mutualisation entre la commune et la Communauté de Communes du Seignanx.*

*M. le Maire rappelle qu'il y a eu des évolutions en la matière suite aux annonces de l'Etat sur ces dotations mais que ces dernières étaient prévues sur 3 ans, ce qui a pour conséquence aujourd'hui, des charges supplémentaires pour la Communauté de Communes du Seignanx qui a des difficultés à les assumer.*

*M. Roblès demande à M. le Maire ce qu'il aurait fait s'il avait été Président de la Communauté de Communes du Seignanx.*

*M. le Maire rappelle les propos qu'il a tenu lorsqu'il a présenté sa candidature à la Communauté de Communes du Seignanx et qui sont proches de ceux qu'il vient de tenir sur la situation financière de cette dernière. Il revient sur les propos de M. Guilloteau qui, au contraire, présentait une situation financière très saine.*

*M. Poulaert demande quelles solutions auraient apportées M. le Maire.*

*M. le Maire insiste sur le fait qu'il n'a pas été élu à la présidence de la Communauté de Communes du Seignanx.*

*Mme Delavenne revient sur le projet du SITCOM en rappelant que M. le Maire y a participé et souligne qu'à ce titre il avait alors une solution de financement pour la Communauté de Communes du Seignanx.*

*M. le Maire rappelle que ce projet avait estimé à 100 millions d'€ en 2008 et qu'un travail a été effectué avec les intercommunalités composant le SITCOM afin de faire baisser cet investissement à hauteur de 84 millions d'€. Il rajoute qu'à l'époque, en décembre 2011 très précisément, il avait alerté le Président de la Communauté de Communes du Seignanx pour laquelle la participation allait augmenter de 4 à 5 % sur plusieurs exercices.*

*Concernant le Projet Urbain Partenarial avec l'entreprise SEIXO, Mme Delavenne s'étonne de ne pas avoir été informée.*

*M. Dubert lui indique que ce projet a été évoqué en commission urbanisme et regrette qu'elle n'ait pas assisté aux dernières commissions.*

*libérer et rajoute qu'elle travaille et qu'elle n'est pas dans la fonction publique.*

*M. Lapébie rappelle qu'il est délégué au SITCOM pour la Commune. Concernant la TEOM, il revient sur une déclaration de M. Guilloteau dans le bulletin du Seignanx au nom du groupe « Ensemble pour un Seignanx solidaire » dans laquelle il évoque la mise en place de cette TEOM. M. Lapébie souligne qu'il s'agit d'une des premières directions politiques de M. Guilloteau. Il indique qu'il a abordé le sujet lors d'une réunion du 10 septembre 2014 à la Communauté de Communes du Seignanx durant laquelle l'une des solutions envisagées était la mise en place d'une TEOM à 9 %.*

*Il insiste sur la fait que, lors du choix proposé aux tarnosiens d'intégrer l'Agglomération Côte Basque Adour (ACBA), M. Larre (ancien président de la Communauté de Communes du Seignanx), M. Guilloteau (Conseiller régional) et M. Causse (Conseiller général) s'étaient fortement engagés pour ne pas mettre en place la TEOM dans le Seignanx.*

*M. Lapébie rappelle aussi que le « Parti de gauche » s'oppose au projet des Allées Shopping et aux importantes sommes débloquées pour la voirie autour de ce projet (environ 5 millions d'€).*

*Il insiste sur le fait que la liste « Tarnos ensemble » s'est engagée à ne pas toucher à la fiscalité des ménages pendant ce mandat.*

*M. Claverie souligne qu'à Benesse, la prochaine unité construite sera un incinérateur plus important qui permettra de supprimer ceux de Benesse et Messanges. Il indique que ces deux incinérateurs polluent énormément et qu'un nouvel équipement permettrait un traitement des déchets de façon moins polluante.*

*Il insiste sur le fait que, si la Commune avait intégré l'ACBA, les tarnosiens paieraient la TEOM et qu'il s'agit alors d'une position contradictoire aujourd'hui.*

*M. le Maire revient sur cette contradiction et rappelle que MM. Larre, Guilloteau et Causse avaient fortement insisté en 2011 sur l'augmentation des taxes si Tarnos passait à l'ACBA. Il souligne que la contradiction se trouve aujourd'hui dans le projet de la Communauté de Communes du Seignanx pour le passage à la TEOM.*

*Il insiste sur le fait que les résidents des logements sociaux ne sont pas exonérés de TEOM même si ces logements ont plus de 30 ans.*

*M. Claverie demande alors quelle est la solution.*

*M. le Maire met en avant le fait que si un certain nombre d'investissements ne sont pas réalisés par la Communauté de Communes du Seignanx, il y a peut-être moyen d'assumer la dépense sur l'incinérateur qui, à son sens, est une unité de valorisation énergétique très importante.*

*Mme Destouesse lit alors une déclaration :*

#### **Conseil municipal extraordinaire**

Danielle Destouesse

Lors de la réunion des élus des communes du Seignanx le 10 septembre dernier, j'ai entendu plusieurs interventions d'élus qui, guidés par l'idée de sauver une communauté de communes en faillite, cherchaient des solutions autres que la TEOM.

Certains d'entre eux envisageaient l'augmentation des autres taxes sur les ménages (taxe d'habitation, taxe sur le foncier). Je veux réaffirmer fortement mon opposition, ainsi que celle de mes camarades, à tout prélèvement fiscal supplémentaire sur les ménages et je propose que nous ajoutions à la délibération sur notre opposition à la TEOM : « demande aux conseillers communautaires tarnosiens de voter contre l'institution d'une telle taxe et contre toute augmentation de la fiscalité locale sur les ménages »

*M. Perret lit une déclaration au nom du groupe des élus communistes et républicains :*

### **Conseil municipal extraordinaire**

Alain Perret

L'austérité imposée par Bruxelles, avec la complicité de notre gouvernement, nous inquiétait déjà au plus haut point. En voici les premières conséquences sur notre territoire. La communauté de communes du Seignanx, comme toutes les collectivités de France, est elle-même confrontée à ce pillage extrême au nom du pacte de stabilité budgétaire.

Ce n'est pas un fait nouveau. Les élus communistes et républicains au conseil communautaire le dénoncent chaque année lors des débats d'orientations budgétaires, à chaque vote de budget ou des comptes administratifs. Malgré cela, la communauté de communes du Seignanx continuait à s'endetter, s'engageant dans des investissements particulièrement lourds, en particulier pour son projet phare : « Les Allées Shopping ».

Les différentes alertes que nous portions ne semblaient pas entendues. Je rappelle que cela fait 3 ans que les élus communistes et républicains de Tarnos n'ont pas voté les budgets proposés par l'intercommunalité en alertant sur le risque d'endettement. Jusque là, la communauté de communes du Seignanx faisait la sourde oreille, nous assurant que sa situation financière était saine et que les inquiétudes manifestées par les élus communistes et républicains ces dernières années étaient infondées.

Voici donc son Président face à la réalité, sans toutefois être prêt, semble-t-il, à l'accepter complètement.

**La réalité, elle est finalement révélée le 16 juillet :** le Président de la Communauté de Communes écrit aux Maire du Seignanx, dans le cadre du débat d'orientations budgétaires, leur indiquant que des mesures urgentes doivent être prises dans le budget de 2015 (diminution des attributions de compensation – essentiellement à Tarnos -, baisse des subventions aux organismes partenaires, diminution des investissements envisagés et institution d'une taxe d'enlèvement des ordures ménagères).

Les projections financières 2015-2017 fournies par la Communauté de Communes à cette occasion et les mesures annoncées confirment la gravité de la situation financière de notre intercommunalité : la communauté de communes du Seignanx est en faillite, quoi qu'en pense le Président du Seignanx.

**Pas facile d'accepter cette réalité quand on a martelé à tout le monde « les finances sont saines ».**

Alors que chaque commune est appelée à formuler un avis avant la mi-août sur les pistes annoncées, nous vous remercions, Monsieur le Maire, d'avoir refusé catégoriquement de valider les mesures annoncées par courrier du 1er août 2014 et d'avoir dénoncé les délais imposés à la réflexion des communes ne laissant pas de place au débat démocratique local (3 semaines dans le courant de l'été).

Contraint ainsi d'élargir un débat, qu'il n'a même pas osé affronter dans son conseil municipal d'Ondres, le Président de la Communauté de Communes doit organiser une réunion de tous les élus du Seignanx le 10 septembre dernier. Quelle surprise de voir qu'aujourd'hui, Monsieur Eric GUILLOTEAU nous indique avoir voulu porter ce débat au-delà du seul conseil communautaire afin qu'il soit partagé avec tous les élus et tous les administrés du Seignanx !

**Que n'a-t-on entendu comme contrevérités dans ce débat ! Les mêmes que celles livrées au**

public dans une interview du Président publiée dans le journal local le matin même de cette réunion où le Président Eric GUILLOTEAU déclare : « les finances actuelles sont saines ».

Sur ce sujet comme sur d'autres, il semble que Monsieur GUILLOTEAU ait choisi le déni. Malgré les demandes du Maire, le Président de la Communauté de Communes a refusé de nous communiquer les courriers du Préfet et de la Chambre régionale des Comptes. Cette attitude est indigne d'un élu de la République. Elle est aussi méprisante non seulement pour les élus communautaires et municipaux tarnosiens mais aussi pour les citoyens de Tarnos qui se voient ainsi privés du légitime droit à l'information.

En plus de cette opacité sur des informations pourtant nécessaires au débat et à la prise de décision des élus, un certain nombre de contre-vérités ont été énoncées. Par exemple, contrairement aux affirmations de Monsieur GUILLOTEAU, la TEOM instaurée à partir de 2015 par la Communauté de Communes Marenne Adour Côte-Sud (MACS) s'élève à 4% et non 14 ! Gageons que suite à cette déclaration de Monsieur GUILLOTEAU dans la presse, Monsieur KERROUCHE reçoive quelques appels d'administrés affolés. Après rétablissement de ces faits, on constate que, loin d'être raisonnable, la proposition faite par le Président de la Communauté du Seignanx représente donc plus du double de celle mise en place à la MACS.

En dehors de ces chiffres erronés, notre position politique sur la question de cette taxe est bien éloignée de celle de Monsieur GUILLOTEAU. Nous ne considérons pas que l'absence d'une TEOM dans le Seignanx soit quelque chose d'archaïque. Au contraire, nous considérons que c'est le budget global de la communauté qui doit supporter le coût du service public de la collecte et du traitement des ordures ménagères, celui-ci étant alimenté par les ménages et les entreprises du Seignanx par le biais de l'impôt. Je rappelle que sur un budget de fonctionnement de 17 000 000 €, les taxes foncières et d'habitation représentent déjà 6 500 000 € dans les recettes annuelles de la communauté de communes.

Au fond, l'imposition de la TEOM nous est présentée comme une nécessité résultant de la construction d'une nouvelle Usine de Valorisation Énergétique (UVE) ou usine d'incinération des déchets par le SITCOM à Bénesse-Marenne. Rappelons que ce projet est prévu depuis longtemps, que les coûts qu'il va engendrer sont connus et ont été transmis dès 2011 à toutes les collectivités du SITCOM et que Jean-Marc LESPASSE avait lui-même signifié aux élus du Seignanx qu'il fallait prévoir ces coûts lors de la constitution des budgets. Il n'en a rien été et aujourd'hui, on demande aux habitants de payer l'inconséquence des dirigeants de la Communauté de Communes.

De plus lors de la réunion d'information du 10 septembre destinée à l'ensemble des conseillers municipaux du Seignanx, il a été affirmé faussement que les nouvelles habitations disposaient d'une exonération de la TEOM pour les deux premières années. Or ce n'est pas vrai, cette exonération ne concerne que la taxe foncière sur les propriétés bâties. De plus, la TEOM ne repose pas sur les revenus des ménages imposés mais uniquement sur la valeur du foncier. Un habitant du Seignanx touchant une petite retraite sera donc soumis à cette taxe injuste comme n'importe quel autre administré comme un habitant résidant dans un logement social HLM ancien de plus de 30 ans (Pissot, La Croix, Sylvaflor) par répercussion dans ses charges.

**Au cours de la campagne des municipales nous nous sommes engagés à ne pas augmenter la fiscalité tarnosienne et à tout faire pour que la fiscalité de la Communauté de Communes ne progresse pas. Aujourd'hui, nous réaffirmons avec force ce principe. Pour nombre de foyers, la crise économique n'est toujours pas derrière eux. Nous refusons donc de rajouter de l'austérité à l'austérité et de faire payer les erreurs et les manquements des élus du Seignanx à l'ensemble de la population. Nous n'oublions pas que nous avons été élus par les Tarnosiens pour défendre leurs intérêts.**

*Mme Dufau rappelle l'engagement du groupe « Tarnos ensemble » concernant les taxes sur les ménages mais insiste sur le fait qu'il faut trouver d'autres solutions.*

*Concernant la baisse des attributions de compensation, elle informe les élus que le Président de la Communauté de Communes du Seignanx a mis cette hypothèse de côté.*

*Elle revient sur l'importance de trouver d'autres pistes et que ces solutions soient les plus conformes aux idées véhiculées par les élus du Seignanx.*

*Elle évoque la solution de mettre entre parenthèses les investissements qui ne sont pas prioritaires ou encore une renégociation avec les partenaires financiers et économiques.*

*Elle conclut en formulant un vœu : que le débat soit plus serein et constructif car, à son sens, le Seignanx mérite mieux qu'une crise politique.*

*Mme Delavenne lit une déclaration au nom du groupe « Tarnos pour tous » :*



Tarnos le 16 septembre 2014

### **DECLARATION EN CONSEIL MUNICIPAL DU 16/09/2014**

Monsieur le Maire, chers collègues,

Cette séance extraordinaire du Conseil Municipal appelle de notre part les observations suivantes :

- **Sur la forme**

Une commission développement économique était prévue par la Communauté des Communes ce même jour ; nous avons reçu la convocation le 26 août, le président avait retenue la date lors de la dernière commission et quelques jours plus tard nous avons été convoqués pour ce conseil sans ordre du jour précis.

Nous avons déjà demandé en conseil que les dates soient concertées pour éviter de tels télescopages, à moins bien sûr de le faire exprès.

- **Sur la démocratie locale**

Nous avons appris par une publication du Parti Communiste de la nature de ce conseil.

Nous avons également appris, mais pas par vous M le Maire, que les associations tarnosiennes et les agents de la commune ont reçu un certain nombre de documents les invitant à cette réunion bien avant les élus de la commune.

Monsieur le Maire, vous avez une conception particulière de la démocratie locale.

**Venons-en au fond de l'affaire.**

Après une offensive de communication particulièrement violente contre la CDC, au sujet de l'état financier de cette dernière et la convocation des agents municipaux et des associations, vous convoquez ce conseil municipal pour en discuter. Soit.

**Sur les arguments avancés par la majorité municipale**

Monsieur le Maire affirme que la CDC est en faillite. Ce mot est inapproprié puisqu'une collectivité ne peut être considérée en faillite. Mais nous concevons qu'en matière de communication c'est un mot qui fait peur et c'est bien cela qui importe.

Il est fait état, dans la presse, d'un échange de courrier entre le Président de la CDC et le Maire de Tarnos mais nous n'avons pas été destinataires de ces courriers contrairement à ce que vous avancez dans votre réponse au président de la CDC. Nous avons, sommes toutes, réussi à obtenir ces documents et, sans entrer dans le détail, nous avons pu constater que le Président de la CDC proposait un certain nombre de pistes pour faire des économies sur les futurs budgets d'investissement et de fonctionnement sur deux axes principaux :

- améliorer les dotations de l'Etat en mutualisant davantage
- trouver de nouvelles ressources pour préparer l'avenir

Monsieur le Maire, vice président de la CDC au mandat dernier et au précédent également ne peut faire semblant de découvrir le problème. Il savait tout cela et a participé de façon solidaire à cette situation.

En effet, il révèle, dans la presse, une des causes du problème : le transfert de compétence sans le transfert de moyen. En 2002, la commune a transféré la compétence du traitement et de l'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) à la CDC sans participation financière de la commune. Cela aboutit à un alourdissement des frais de fonctionnement de la CDC. Même chose pour le CCAS.

De plus, le blocage de la CDC, lors du dernier mandat, par M le Maire de Tarnos et ses délégués, à fait perdre plus d'un million d'euros de contributions versées par l'Etat à la dite CDC.

Dans ces conditions on ne peut pas crier au loup quand on porte une partie de la responsabilité de ces difficultés financières.

Qu'aurait fait M le Maire s'il avait été élu à la présidence de la CDC ? Et bien, nous n'en savons rien puisqu'aucune proposition n'a été faite de sa part !

Si lors du référendum, les tarnosiens avaient donné quitus au passage à l'ACBA, il aurait fallu s'acquitter de cette taxe sur les ordures ménagères (10,1 %). Cela n'offusquait pas M le Maire à l'époque et la préoccupation des ménages pauvres ne l'effleurait pas.

Rappelons que M le maire était vice-président de l'environnement à la CDC lors du dernier mandat et élu du SITCOM et qu'il a validé le projet pour la construction du nouvel incinérateur, et selon ses dires dans le Tarnos magazine de septembre 2012, il savait que cela allait représenter une augmentation des charges pour le CDC de 6 % par an pendant 4 ans.

#### **Alors, que signifie tout ce ramdam ?**

Y- a-t-il le feu à Tarnos pour amener à ce point la population ? Le maire voudrait cacher les problèmes tarnosiens en accusant les autres de tous les maux qu'il ne s'y prendrait pas autrement.

Pourquoi convoquer les agents municipaux, les associations etc... si ce n'était pour se dédouaner de futures rigueurs budgétaires dues à une situation financière communale préoccupante ? Et la CDC qui reverse une attribution de compensation d'environ 9 300 000€ à Tarnos n'y est pour rien.

Depuis des années nous avertissons que nos dépenses progressent plus vite que nos recettes. La Cour Régionale des Comptes en 2004 avait déjà averti de cela. Aujourd'hui nous y sommes. On ne peut pas, chaque année, équilibrer les budgets avec des emprunts sans conséquence.

Un exemple : l'investissement piscine est estimé aujourd'hui à 5,5 millions d'euro et sera supporté par le seul budget tarnosien : pas de subvention de la CDC, du département, de la Région ni de l'Etat du fait que ce projet n'est pas communautaire. Les problèmes d'égo vont coûter cher aux tarnosiens.

Aujourd'hui nous n'avons pas encore donné un coup de pioche et nous en sommes déjà à 700 000 euro de dépenses en frais d'étude et autres broutilles. Il y a fort à parier que ce n'est pas fini.

M le Maire, vous avez demandé une participation de 600 000 € à la CDC ; puisque vous affirmez qu'elle est en faillite, maintenez-vous cette demande ?

Autre exemple : les acquisitions foncières inconsidérées depuis des années ont largement engagé l'endettement de la commune (notamment l'EPFL des Landes) sans qu'aucun projet ne se dessine. A quoi cela sert-il ?

Par contre nous venons d'apprendre que le bus du collège de 16h00 a été supprimé faute de moyens. Oseriez vous dire M le Maire que ceci est la faute de la communauté des communes ?

De plus, comme le dit dans la presse le Président de la CDC, les cantonales approchent et il semble que M le Maire se positionne pour la circonstance, d'où les convocations tous azimuts.

**Mais où est l'intérêt général dans tout cela ?**

Prétendre que l'attribution de compensation versée aux communes, serait en partie amputée est faux puisque Eric Guilloteau, Président de la CDC nous a dit, lors de la réunion d'Ondres le 10 septembre dernier, que cette proposition avait été abandonnée. D'autre part cette délibération est illégale car avant d'acter une position il faut l'avis de la Commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges (CLECT), ce qui n'a pas été fait puisque cette commission composée d'un représentant de chaque commune ne s'est pas réunie à la CDC ( loi du 12/07/1999).

Concernant la délibération sur la TEOM le débat est en cours à la CDC et les élus travaillent toujours sur ce dossier. Une réunion publique avec le SITCOM est prévue le 18 septembre à 20h00 à Camiade. Une décision aussi importante ne peut être prise sur l'ordre d'un seul homme et d'un parti politique. Cette délibération est juridiquement illégale puisqu'elle ne repose sur aucune délibération communautaire (l'article L2121-29 CGCT) pour un avis en Conseil Municipal et en rien en l'espèce elle n'émet un avis puisqu'elle acte une position.

Cette agitation, et la peur que vous engendrez ne permettent pas un débat citoyen serein nécessaire à la transparence.

En résumé, nous assistons à une entreprise de destruction de la CDC par la plus grande commune du canton et nous ne pouvons pas cautionner cette action. M le Maire de Tarnos qui méprise régulièrement son opposition, veut cette fois-ci nous entraîner dans l'assouvissement d'une vengeance politicienne personnelle.

Cette entreprise, vous la ferez sans nous, on vous la laisse ! Nous avons été élus dans un but de construire pas pour détruire.

Pour toutes ces raisons nous ne participerons pas au vote.

Marie Ange Delavenne  
Conseillère municipale

Gérard Claverie  
Conseiller municipal.

*Concernant la transparence, M. le Maire souligne que les tarnosiens savent que la Municipalité y est très attachée et rajoute que la lettre de M. Guilloteau du 16 juillet va être publiée dans le Bulletin municipal.*

*Au sujet des alertes, il invite les tarnosiens à consulter le site de la Communauté de Communes du*

*Seignanx dans lequel apparaissent les déclarations des élus communautaires tarnosiens, annexées aux délibérations des Conseils communautaires et dont le but était d'alerter sur la situation financière de la Communauté de Communes.*

*Il souhaite rectifier quelques contre-vérités :*

- sur le transfert de compétence de la collecte de déchets : les tarnosiens ont accepté de participer au financement de cette dépense, ce n'est pas la Communauté de Communes du Seignanx qui l'a assumée seule. Il rappelle qu'il y a eu un transfert de charges qui a bénéficié à l'ensemble des habitants du Seignanx.*
- sur le budget de la Commune : il répète que la situation financière de Tarnos est saine même si elle est impactée par les décisions de l'Etat.*
- sur le bus de 16H pour les collégiens : il rappelle que cette rotation était prévue dans le marché des transports pour les élèves habitant à moins de 3 km du collège. Il rajoute que dans le cadre du nouveau marché, la Ville n'a pas eu de réponse satisfaisante de la part des compagnies de bus pour mettre en place cette rotation de 16H. Il souligne qu'avec la mise en place des TAP, les compagnies rencontraient des difficultés à proposer ce service mais qu'il existe d'autres possibilités comme l'utilisation des bus du STACBA avec un maintien de la gratuité pour les familles.*
- sur la piscine : il rappelle la convention avec la société SOBRIM sous forme de Projet Urbain Partenarial (PUP) à hauteur de 650 000 € et rajoute que plusieurs subventions ont été demandées au niveau de la Région et de l'Etat mais qu'il faut se battre pour les obtenir. Il souligne que la Communauté de Communes du Seignanx a aussi été sollicitée mais, compte tenu de sa situation financière, il doute que sa participation soit possible.*

*Il conclut en rappelant que le but de ces motions est de prendre position devant les tarnosiennes et les tarnosiens même si elle n'ont pas de valeur juridique mais plutôt une grande fonction de moralité.*

*Mme Nogaro souhaite évoquer le blog de M. Hiquet (ancien adjoint en charge du développement économique) dans lequel il se dit sidéré d'avoir entendu que la situation financière de la Communauté de Communes du Seignanx était saine au printemps alors qu'aujourd'hui il est nécessaire de trouver des solutions urgentes.*

*Elle rajoute que M. Hiquet s'étonne du manque de concertation malgré les démarches entreprises auprès du Président de la Communauté de Communes du Seignanx lors du précédent mandat afin de trouver un consensus.*

*Elle souligne que M. Hiquet avait déjà mis en avant ce manque de concertation lors de la mise en place de la Taxe Professionnelle Unique (TPU) ainsi que la nécessité d'une stratégie financière partagée.*

*Concernant la TEOM, elle rapporte les propos de M. Hiquet :*

**« les élus, lors du transfert à la Communauté de Communes du Seignanx, s'étaient engagés à l'assumer dans le budget général. Nous devons tenir cet engagement et ne pas faire payer par les contribuables la non prévoyance des élus dans un moment qui n'est plus celui de 2009. (...) Les recettes espérées étaient Beltrame qui tarde à ouvrir et les Allées Shopping dont le premier coup de pioche n'a pas été donné (...) pour autant ces entrées sont trop aléatoires et le centre commercial prévu dans le Seignanx est largement surdimensionné. »**

*Mme Nogaro pose la question des choix à faire pour l'avenir et revient sur les idées de M. Hiquet qui propose un acte fort : la baisse des indemnités du Président et des Vice-présidents de la Communauté de Communes du Seignanx.*

*Elle cite M. Hiquet :*

**« soit le Seignanx garde son périmètre et il devra se retourner de plus en plus vers ses contribuables, au prix de services diminués, soit il s'intègre à son bassin de vie bayonnais pour une nouvelle Communauté de Communes. »**

*Elle souhaite remercier M. Hiquet pour son art de réveiller les consciences.*

*M. Poulaert lit une déclaration au nom du groupe « Alternance 2014 » :*

#### Déclaration du groupe Alternance 2014

Tout d'abord, alors que nous sommes conseillers municipaux et communautaires, nous regrettons d'avoir été informés de la situation présente par la presse.

En qualité de nouveaux élus, nous héritons d'une situation très préoccupante. Et cette situation est le résultat direct des décisions prises par les élus de votre majorité « Tarnos Ensemble ». En effet, c'est en grande partie à cause du refus des élus de mutualiser les services au sein de la communauté de communes lors du passage en TPU, que le Coefficient d'Intégration Fiscale (CIF) est si faible et que la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), que nous percevons, est si basse.

Nous l'avions dénoncé durant notre campagne municipale et nous avons déjà souligné l'urgence de la situation.

Alors oui, la situation est grave et nous, élus qui avons reçu la confiance de nos électeurs, nous devons réagir et dans « réagir », il y a la notion d'action.

Alors, dénoncer, informer, voire désinformer ou manifester sont des pratiques que vous connaissez bien, en revanche il est de notre devoir d'élus d'être aussi forts de propositions.

Nous, élus d'Alternance 2014, nous refusons la posture de victimisation et de fatalisme dans lequel nous nous trouvons, car oui, si cette situation nous est imposée et si l'heure est à l'urgence, il est encore plus urgent de proposer des solutions pour rebondir sur ces contraintes qui sont l'héritage des mandats précédents dont le vôtre.

L'heure n'est plus aux lamentations, mais à la remise en question.

Nous vivons à Tarnos et dans le Seignanx un état de crise sans précédent à laquelle nous devons faire preuve d'efficacité, de créativité et surtout d'ouverture d'esprit pour admettre qu'en 2014 ce qui a pu fonctionner dans le passé, les idées qui ont pu animer la ville des décennies durant, doivent être revues avec urgence ! Quand un système ne fonctionne plus, regarder en arrière, évoquer l'Histoire ou pointer du doigt tous les autres responsables politiques, donc se victimiser en adoptant une posture immobiliste, n'apporte rien aux Tarnosiens !

Une crise prend fin lorsque l'on accepte de penser différemment et que l'on commence à adopter des modes de fonctionnements nouveaux qui répondent au monde dans lequel nous vivons maintenant ! Mais cela demande du courage et une volonté d'assumer notre rôle d'élus forts de propositions auprès des Tarnosiens. Quitte à remettre en question des valeurs et des croyances qui vous sont chères.

On peut indéfiniment affirmer que c'est la faute de la Communauté de Communes, de la Région, de l'État ou de l'Europe, ce qui, certes, est souvent vrai, cependant au final, ce seront les décisions et les actions que nous proposerons à Tarnos pour les Tarnosiens qui feront la différence entre l'immobilisme, le fatalisme et les actions concrètes qui passent dans le contexte du monde dans lequel nous vivons en 2014 !

Dans notre programme nous avons fait des propositions concrètes et réalistes pour augmenter les ressources de la commune et de la Communauté de Communes (propositions qui avaient aussi le mérite de soutenir l'emploi et de favoriser les circuits courts).

Parmi ces propositions nous en rappellerons les 3 principales ce soir :

- 1- La nécessité de développer l'implantation d'entreprises pour augmenter les ressources générées par la TFE.

Nous avons été atterrés d'apprendre (lors de la visite du CBE) que vous avez refusé en entre 40 et 50 implantations d'entreprises par an, car elles ne répondaient pas aux critères d'économie sociale et solidaire que vous imposez. Sans parler des emplois qui n'ont pas été générés au Pôle Bertin, car, pour des raisons juridiques, il n'abrite que quelques sous-traitants que Turbo Méca ne pouvait garder en son sein et qui donc n'ont fait que se déplacer.

L'accueil d'entreprise de tous secteurs est possible à Tarnos et devient une affaire urgente ! Comment pouvons-nous nous permettre de refuser des implantations d'entreprises dans une période où l'emploi devrait faire partie de vos priorités ? Pour des raisons idéologiques ? Parfois

les contextes sociétaux nous imposent de penser différemment et de sortir de nos convictions pour s'ouvrir à de nouvelles idées.

- 2- Le transfert de certaines charges à des entreprises locales privées dans le cadre de Délégation des Services Publics (DSP) encadrées et après établissement d'un cahier des charges précis. Contrairement à ce que vous martelez et à ce qu'à pu dire le Président Eric GUILLOTEAU la semaine dernière, il n'y a pas que le service public qui soit de qualité. Continuer à penser le contraire est une injure et un déni de toutes les compétences du privé. Le privé ce n'est pas qu'une question de capital contrairement à ce que vous, Communistes et vos alliés, continuez à matraquer. N'oublions pas que le secteur public, c'est près de 80% des emplois en France ! (DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION ET DE LA FONCTION PUBLIQUE [http://www.fonction-publique.gouv.fr/files/files/statistiques/chiffres\\_cles/pdf/chiffres-cles-2012.pdf](http://www.fonction-publique.gouv.fr/files/files/statistiques/chiffres_cles/pdf/chiffres-cles-2012.pdf) )

Nous pouvons prendre pour exemple réussi, car nous devons nous inspirer de tout ce qui fonctionne ailleurs, la DSP que l'ACBA consenti à la société Véolia pour porter le réseau de transports en commun « Chronobus ». C'est grâce à cette Délégation des Services Publics que les Tarnosiens pourront un jour, peut-être, bénéficier d'une ligne à Haut niveau de services en secteur propre.

N'était-ce pas, au fond, aussi le cas avec le projet la piscine et des différents projets immobiliers en cours de construction en ce moment ?

- 3- Enfin une piste non négligeable à explorer est la revalorisation des taxes de séjour qui sont à Tarnos très inférieures à celles pratiquées dans le Seignanx et encore très inférieures à celles pratiquées dans le reste de l'Aquitaine.

Les pistes sont bien plus nombreuses et nous serons durant tout notre mandat forts de propositions et continuerons à exprimer nos visions sur ce sujet des plus importants !

Si nous résumons la situation ce soir, les Tarnosiens ont le choix entre :

- la position de votre majorité qui martèle « avoir prévenu », qui reporte systématiquement la faute sur les autres (l'État, le Conseil Régional, le Conseil Général, la Communauté de Communes...) mais qui ne propose rien de constructif
- ou
- la position du Président de la Communauté de Communes Eric Guilloteau pour qui la seule solution est le recours à l'impôt systématique.

Nous, élus d'Alternance 2014, nous sommes persuadés qu'il y a une troisième voie et peut-être encore une 4<sup>ème</sup> voie, qu'il y a d'autres solutions qui ont fait leurs preuves et nous sommes prêts, comme nous l'avons toujours dit, à participer de façon responsable et constructive aux débats d'orientation budgétaires en cours.

Comme vous tous, nous avons été élus parce que nous avons la confiance des électeurs tarnosiens. Nous sommes des élus pour les Tarnosiens avant tout, pour le Seignanx ensuite, mais nous nous devons aussi de penser en termes de Communautés de Communes, car ça aussi, cela peut former une richesse.

Aussi, ce n'est pas pour les mêmes raisons que vous, mais parce que c'est dans l'intérêt des Tarnosiens et des habitants du Seignanx, et parce qu'il existe d'autres solutions, que nous voterons pour les 2 motions que vous soumettez au vote ce soir.

*Sur la question du développement économique, M. le Maire rappelle que Tarnos a accueilli beaucoup d'emplois et notamment 350 emplois à l'espace technologique Jean Bertin. Il souhaite rendre hommage à Mme Fontenas et M. Lasplacettes qui sont à l'initiative de ce projet. Il rappelle que l'espace technologique Jean Bertin avait pour objectif d'accueillir des entreprises sous-traitantes pour l'aéronautique ou le secteur de l'environnement. Il explique donc que pour les entreprises venant d'autres secteurs, le CBE a fait en sorte qu'elles puissent s'implanter sur d'autres sites.*

*Concernant le secteur privé, M. le Maire insiste sur le fait qu'à son sens le secteur public doit être assumé par des agents du service public.*

*Concernant la délégation de service public, il fait part de ses réticences à ce que le service public soit géré par des entreprises du secteur privé dont les objectifs sont les profits et la rentabilité. Il prend pour exemple le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable (SIAEP) qui est devenu un service en régie depuis 2011 et souligne que ce service rendu aux administrés est équivalent avec un coût moins important que lorsqu'il s'agissait d'une délégation de service public.*

*Concernant la taxe de séjour, M. le Maire rappelle qu'une augmentation de cette taxe aurait un impact dérisoire pour la Commune en terme de recettes.*

*Sur le fait de ne pas avoir de réponse à la situation de la Communauté de Communes du Seignanx, il répète que la solution ne réside pas dans la mise en place de la TEOM mais plutôt dans une réflexion plus approfondie.*

*Concernant le Bus à Haut Niveau de Service (BHNS), M. le Maire rappelle que Tarnos est la seule commune du Seignanx à adhérer au STACBA car ce dernier ne trouve que peu d'intérêt à intégrer d'autres communes au vu de la taxe « Transports ».*

*Il conclut en rappelant que lors de la consultation auprès des tarnosiens sur le fait d'intégrer l'ACBA ou de rester à la Communauté de Communes du Seignanx, le bureau d'étude chargé de cette question avait déjà souligné les difficultés financières que rencontrerait la Communauté de Communes du Seignanx.*

**2014-09-135-CAB – Motion contre la réduction des attributions de compensation versées par la communauté de communes du Seignanx aux communes membres**

Sur le rapport présenté par Madame Nogaro, Maire adjointe

**Vote : 31**

Pour : 31

Mme Delavenne et M. Claverie ne prenant pas part au vote

**Le Conseil municipal,**

**S'OPPOSE** à tout prélèvement par la communauté de communes du Seignanx sur les attributions de compensation qu'elle verse aux communes en contrepartie de la Taxe Professionnelle Unique qu'elle perçoit.

**DEMANDE** aux conseillers communautaires Tarnosiens de voter contre la réduction des attributions de compensation.

**2014-09-136-CAB – Motion contre l'institution d'une taxe d'enlèvement des ordures ménagères dans le Seignanx**

Sur le rapport présenté par Monsieur Perret, Maire adjoint

**Vote : 31**

Pour : 31

Mme Delavenne et M. Claverie ne prenant pas part au vote

**Le Conseil municipal,**

**S'OPPOSE** à l'institution d'une taxe d'enlèvement sur les ordures ménagères dans la communauté de communes du Seignanx

**DEMANDE** aux conseillers communautaires Tarnosiens de voter contre l'institution d'une telle taxe et contres toutes augmentation de la fiscalité locale sur les ménages.

*M. le Maire informe les membres du Conseil municipal que la commission d'enquête a donné un avis favorable pour le projet d'autoroute ferroviaire mais que la bataille contre ce projet va continuer.*

Tarnos, le 10 octobre 2014

Le Maire

Jean-Marc LESPAGE

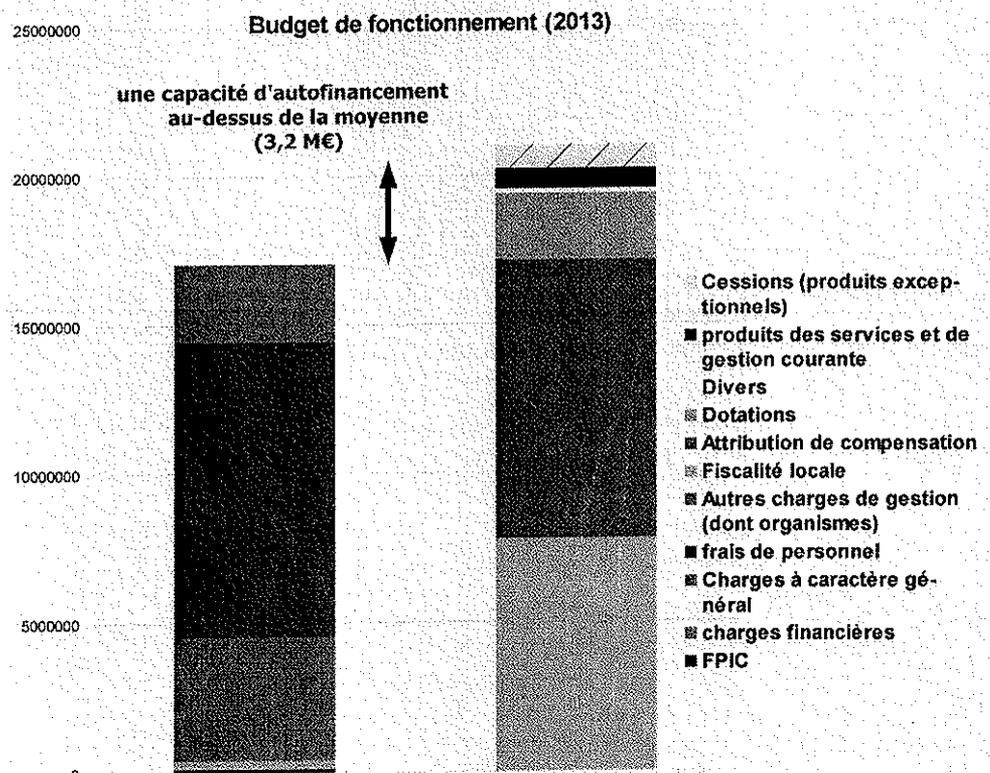


# La situation financière de la Communauté de Communes du Seignanx

## *Structuration budgétaire de la Commune de Tarnos : le poids de l'attribution de compensation*

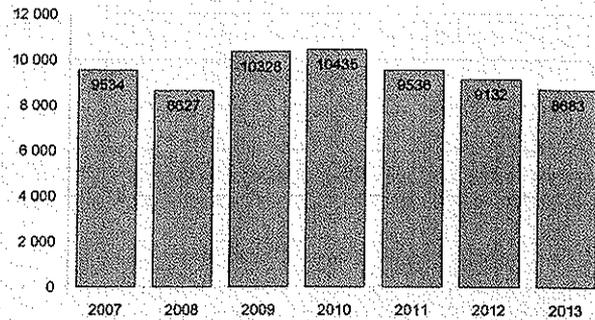
- des marges de manoeuvre réelles au regard des grandes masses budgétaires

- cependant, un contexte général défavorable : tout dérapage peut remettre en question nos services et nos projets



# Tarnos, une situation financière saine...

**2008-2014 :  
la Ville s'est désendettée**

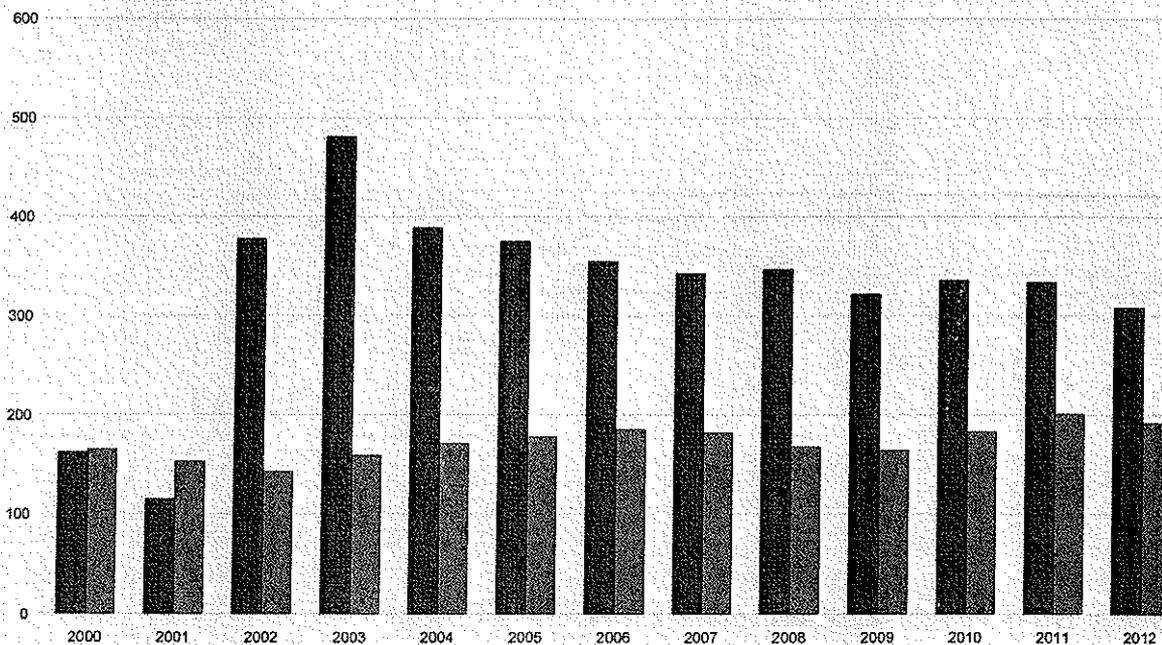


**Une bonne capacité de désendettement**

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
<b>Tarnos</b>	2,64	2,70	2,41	2,96	2,85	2,80	2,68	3,00
<b>villes comparables</b>	4,36	4,47	5,05	5,49	5,19	4,65	4,97	5,36



**une capacité d'autofinancement supérieure à la moyenne...  
... mais des perspectives inquiétantes**





Conseil Municipal  
extraordinaire  
16 septembre 2014

# ***La situation financière de la Communauté de Communes du Seignanx***

**Une conséquence des politiques menées aux niveaux européen et national :  
les services publics dans le viseur libéral**

## **2010 Suppression de la taxe professionnelle**

- Neutralisation de la dynamique des bases économiques
- La fiscalité ménage devenue principal levier de recettes

**2011-2020 : réforme des retraites** : hausse régulière des cotisations des employeurs publics (pour Tarnos, + 160 000 € entre 2013 et 2017)

**2012-2016 Mise en place du FPIC** (Fonds National de Péréquation des recettes fiscales communales et intercommunales) : une augmentation régulière (d'ici 2016, 800 000 € pour le Seignanx dont la moitié pour Tarnos)

**2013 : Pacte budgétaire européen (TSCG) et sa déclinaison au niveau national, le Pacte de Confiance et de Responsabilité**

- Réduction des dépenses publiques à marche forcée
- 11 milliards de dotations en moins d'ici 2017 ! ( des "baisses effroyables" selon le président de l'AMF)

**Dans le même temps, de nouveaux services ou obligations sont imposés aux collectivités, souvent sans contrepartie** : rythmes scolaires, revalorisation indiciaire, obligations en matière d'accessibilité ou d'environnement, obligation de logements sociaux portée à 25%, etc...



Conseil Municipal  
extraordinaire  
16 septembre 2014

# ***La situation financière de la Communauté de Communes du Seignanx***

## **Une situation alarmante**

- de nombreuses alertes depuis 2010, souvent niées
- une annonce brutale, au coeur de l'été
- un courrier du Préfet, un audit de la Chambre Régionale des Comptes

## **- des réponses choc proposées :**

- baisse de l'attribution de compensation de Tarnos (468 000 €)
- arrêt brutal d'opérations d'investissement en cours (cf Avenue Jean-Jaurès)
- baisse des aides aux organismes à hauteur de 200 000 € (dont 84 000 € pour le seul CBE)
- l'institution de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

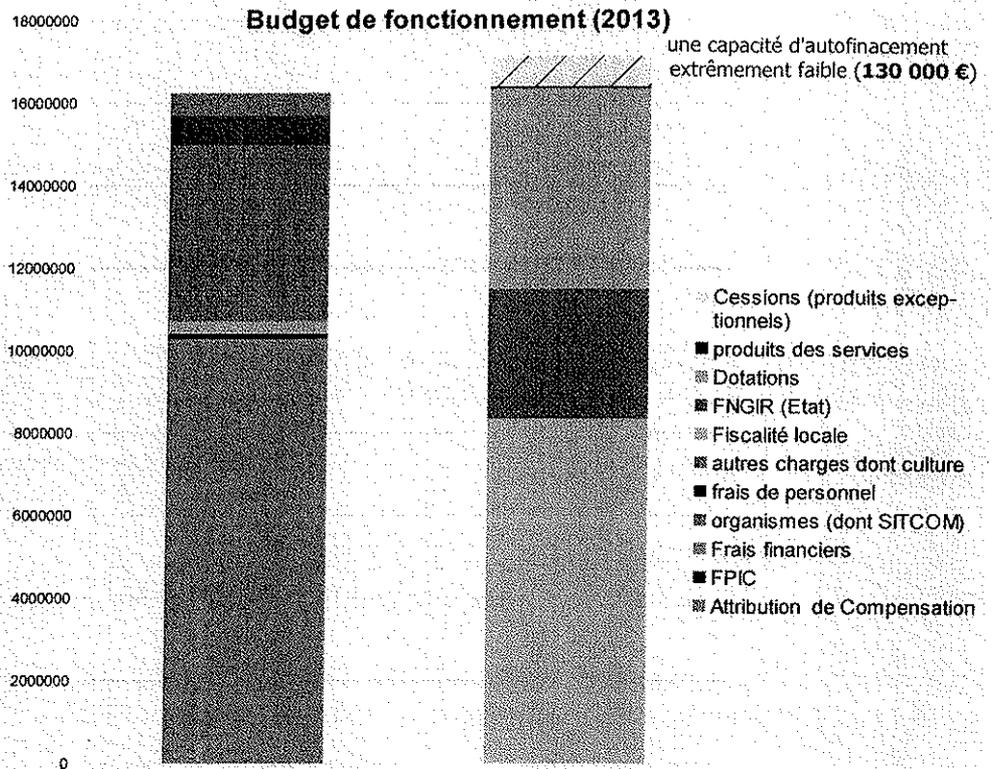
# La situation financière de la Communauté de Communes du Seignanx

**Une structuration budgétaire qui détermine une grande fragilité :**

- une capacité d'autofinancement extrêmement faible (entre 3 et 5% contre 14% en moyenne nationale)

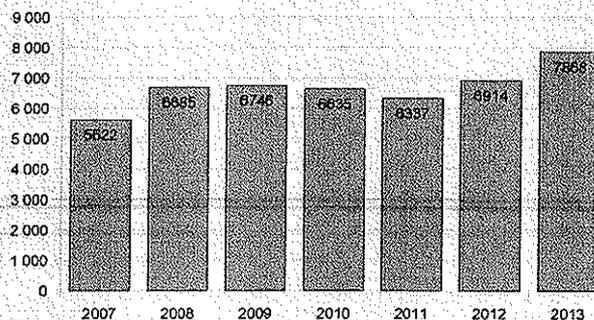
- de très faibles marges de manoeuvre au regard des grandes masses budgétaires

une fragilité accrue par le contexte : hausse des charges, stagnation (voire baisse) des recettes



## Communauté de Communes du Seignanx : une situation alarmante

**Un endettement croissant**



**Une très faible capacité de désendettement**

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014 (est.)
Communauté de Communes	6,72	9,21	19,92	3,32	2,74	6,75	52,00	17,1

Évolution erratique en raison du très faible autofinancement



Conseil Municipal  
extraordinaire  
16 septembre 2014

## ***La situation financière de la Communauté de Communes du Seignanx***

1ère piste de réflexion  
soumise par le Président de la Communauté de Communes :

### **baisse des attributions de compensation versées aux communes**

- Une attribution mise en place en 2010 (selon la loi) pour neutraliser le passage en TPU
- Une attribution qui a vocation à rester figée, sauf transfert nouveau de compétences
- Proposition de la réduire de 5%, soit une recette escomptée de 500 000 €
- Deux villes impactées : Tarnos et Saint-Martin :  
468 000 € pour la seule Commune de Tarnos (plus de 90% de l'effort)
- Une solution qui, ajoutée aux autres mesures nationales annoncées depuis avril 2014, mettrait en péril nos services publics et nos projets



Conseil Municipal  
extraordinaire  
16 septembre 2014

## ***La situation financière de la Communauté de Communes du Seignanx***

2ème piste de réflexion  
soumise par le Président de la Communauté de Communes :

### **baisse des subventions aux organismes et aux manifestations culturelles**

- **Diminution des aides aux acteurs du développement économiques :**
  - Le Comité de Bassin d'Emploi verrait sa subvention diminuer de 204 000 à 120 000 €
  - GEIQ et SCIC Interstices également touchés
- Office du Tourisme, CPIE
- Manifestations culturelles (Festimai, suppression de l'Entre Mai et du Cinésites)
- Economie de 200 000 € escomptée



Conseil Municipal  
extraordinaire  
16 septembre 2014

# La situation financière de la Communauté de Communes du Seignanx

3ème piste de réflexion  
soumise par le Président de la Communauté de Communes :

## instauration de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

- argumentée par le besoin de financer la construction de la nouvelle usine de Benesse Marenne
- Présente sur 96% des communes, mais absente sur le Seignanx (choix historique des élus tarnosiens)
- Une taxe assise sur la Taxe foncière et acquittée par tous les propriétaires (répercutée sur les locataires) - Pas d'exonération ou d'abattement pour les particuliers. (article 1521 du Code Général des Impôts)
- Impact : en moyenne 160 € pour chaque propriétaire tarnosien pour un taux à 9%
- Recette annoncée : 1,7 à 1,9 millions d'euros pour un taux à 9%



Conseil Municipal  
extraordinaire  
16 septembre 2014

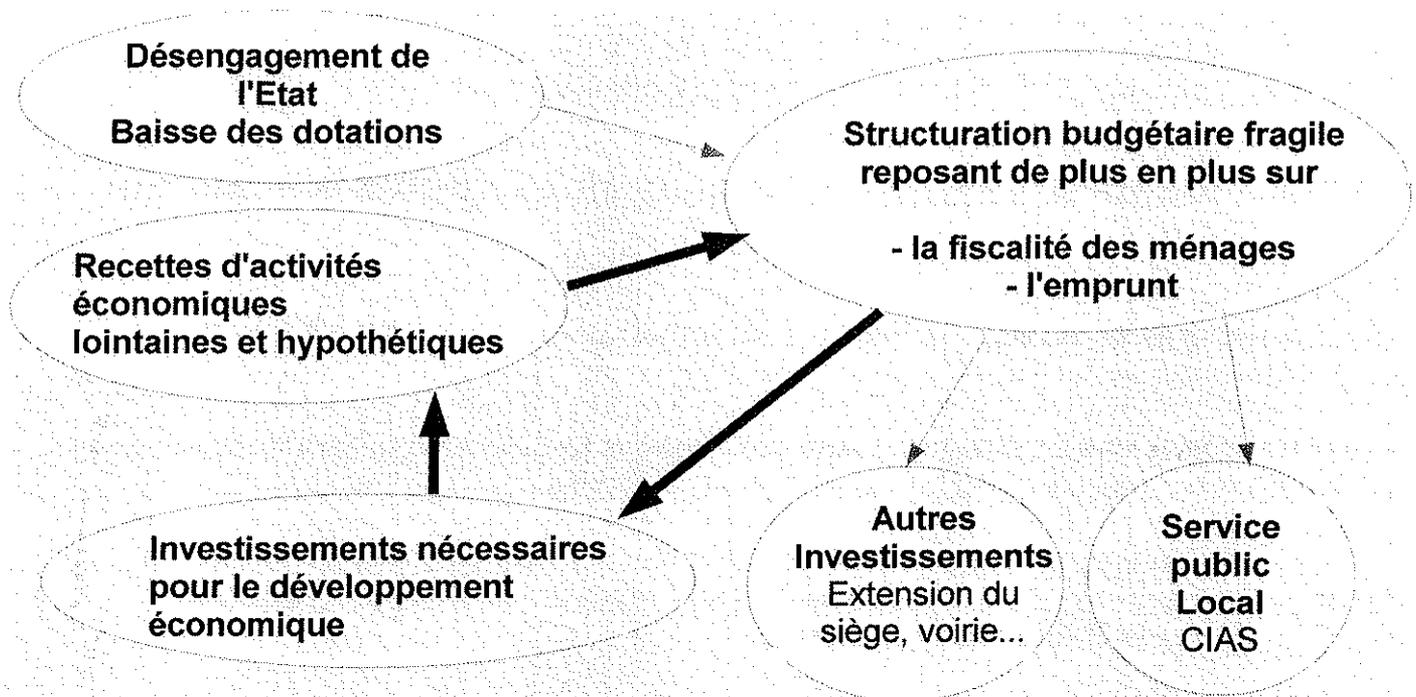
*SITUATION*

TAXES FONCIÈRES 2013 - DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

Département 400 LANDES      Commune 312 A TARNOS

		Cotisation	Synthetic de cotisations	Taux communalité	Département	Taxe spéciale d'équipement (E)	Ense agricole obligatoire (G)	Total des cotisations
Propriétés bâties	Taux 2012	23,23 %	%	%	13,92 %	%	%	665 658
	Taux 2013	23,23 %	%	%	14,06 %	%	9 %	
	Adresse							
	Bras	(1783) 1767			(1783) 1767			
	Essai/lot	4,44 410			254 248		160	
	Adresse							
	Bras							
	Cotisation							
	2012	403			242			
	2013	410			248			
Variation en % (2)	+1,74 %	%	%	+2,48 %	%	%		
		Cotisation	Synthetic de cotisations	Taux communalité	Taxe additionnelle (F)	Taxe spéciale d'équipement (E)	Chambre d'agriculture	
Propriétés non bâties	Taux 2012	%	%	%	%	%	%	
	Taux 2013	%	%	%	%	%	%	
	Bases taxes non agricoles							
	Cotisation 2012							
	2013							
Variation en % (2)	%	%	%	%	%	%		
Dégrèvement pour agriculteurs des propriétés non bâties					Base de forfait foncier (F)	Taxe spéciale pour immeubles constructibles (E)	Casse d'agriculture des propriétés agricoles	
Basse + Forêt + Marais + Culture/vente +							X	
						Taxe de gestion de l'équipement (E) (6)		20
						8% sur la TEOM		+ 12
						Département + Taxe d'équipement (E) (6)		
						Département (6) + Forêt (6)		
						Département (6) + Culture/vente (6)		
Mairie/Commune 400 52 025 020 312 A T N						Montant de votre impôt :		678
						Net à payer		857

## *un cercle vicieux qui risque de se refermer sur le contribuable*



**La faillite annoncée**